



Le RSI devrait s'inspirer du régime agricole

Selon Bruno Chrétien, la MSA est l'exemple à suivre pour une réforme de la Sécurité sociale des indépendants

Plutôt que des rafistolages ou une absorption par le régime général, **Bruno Chrétien** plaide pour une fusion de la caisse des indépendants avec celles des agriculteurs et des professions libérales

« Le RSI est mort, vive le régime des entrepreneurs! »

Sécurité sociale

Cotisations appelées plusieurs fois, remboursements retenus des années, interlocuteurs introuvables... **Depuis sa création, en 2008, le Régime social des indépendants (RSI), qui a unifié les caisses maladie et retraite des artisans, commerçants et indépendants, est le cauchemar de ses ressortissants**, même si des rustines sont mises en place pour limiter les dysfonctionnements. Des élus d'opposition comme Bruno Le Maire ou Julien Aubert proposent de simplifier le système tout en garantissant mieux les droits des assurés. Emmanuel Macron, lui, imagine que le RSI rejoigne le régime général mais Manuel Valls rejette cette option qui entraînerait une augmentation de 30% des cotisations.

Interview Fanny Guinochet

Pour vous, l'accident industriel qu'a été la mise en place du RSI est une occasion majeure d'évolution de notre système de protection sociale. Pourquoi?

Pour bien comprendre la naissance du RSI, il faut faire un petit retour dans le passé. En 1946, dans l'esprit des créateurs de la Sécurité sociale, seuls deux régimes devaient exister : le régime agricole - la France était encore un pays largement rural - et un régime général prenant en charge l'ensemble des autres professions, y compris les salariés du secteur public. Ce système fut immédiatement contesté par les fonctionnaires et salariés de ce qu'on appelle les régimes spéciaux, mais aussi par les indé-

pendants. Ces populations se rejoignaient dans la volonté de ne pas être « mélangées » avec les autres ! Dès l'origine, les indépendants ont souhaité avoir des régimes propres aux commerçants, aux artisans et aux professions libérales. Depuis toujours, ils se méfient d'une retraite par rente, privilégiant l'immobilier et l'assurance vie. Beaucoup ne voulaient pas déclarer leurs revenus : aujourd'hui encore, certains cherchent parfois, quand ils le peuvent, à en faire « évader » une part. Indépendants dans l'âme, ces non-salariés ne comprennent pas qu'on les force à verser d'importantes cotisations obligatoires et privilégient toujours le facultatif, en cherchant à verser le strict minimum aux régimes de base par répartition. Par ailleurs, dans la France de l'après-guerre, les indépendants n'entendaient pas relever d'un système obligatoire largement aux mains de la CGT, donc sous forte influence communiste. Le paysage social ayant fortement évolué, cette motivation joue moins. Mais, pour la gestion du fonds d'action sociale des actifs, les chefs d'entreprise tiennent toujours autant à ce que les décisions se prennent entre eux, loin de représentants de salariés qui, à leurs yeux, connaissent mal leur réalité.

Mais pourquoi tiennent-ils tant à avoir une sécurité sociale spécifique ?

Parce qu'ils ont des comportements différents de ceux des salariés : ils paient eux-mêmes l'intégralité de leurs charges sociales, ce qui les rend particulièrement sensibles à cette question. En cas de baisse de leur activité, ils peuvent voir leurs revenus diminuer très fortement. En



propre emploi mais ne développent pas de véritable structure avec des salariés. Au final, leur situation s'avère beaucoup plus précaire que celle des salariés qui connaissent une plus grande régularité de leurs ressources. Pour assurer leur développement - les experts-comptables le savent bien -, ils ont appris à optimiser leur stratégie, entre revenus, charges et investissement. Une activité commerciale, artisanale ou libérale est par essence fragile et particulièrement soumise aux aléas de la conjoncture économique et de la vie personnelle des chefs d'entreprise. La structure même de la protection sociale doit donc s'adapter à cet environnement particulier. Des progrès ont néanmoins déjà été faits dans la gestion des régularisations de cotisations, afin de réduire les difficultés de trésorerie découlant d'un décalage trop marqué entre revenu servant de base de calcul à titre provisionnel et revenu réellement encaissé.

Pourquoi alors chercher à copier la protection sociale des salariés ?

La logique du régime des travailleurs non salariés (TNS) a un objectif : protéger contre les risques lourds de l'existence tout en maintenant au plus juste les prélèvements obligatoires. Or, le dispositif actuel, en cherchant à trop coller au statut des salariés, en reproduit les limites et parfois même les amplifie. Par exemple, sait-on que le régime complémentaire de retraite du RSI est aujourd'hui plus redistributif encore que celui des salariés ? C'est en effet le seul des régimes complémentaires à imposer une condition de ressources pour les droits à réversion.

Pourquoi a-t-on tant de mal à corriger les dysfonctionnements du RSI ?

De nombreux rapports ont détaillé les conséquences de la mise en place du RSI en 2006 et, plus encore, de l'interlocuteur social unique en 2008. Inutile de revenir sur les conséquences dramatiques pour de nombreux indépendants, elles sont hélas bien connues. En fait, l'erreur initiale tient à la volonté des ministères

des Affaires sociales et du Budget - pour générer des économies sur l'informatique - d'exiger que le RSI délègue aux Urssaf une partie des missions du recouvrement. Aujourd'hui, l'origine des difficultés informatiques n'a toujours pas été réglée : à savoir la coexistence impossible de deux systèmes d'information, celui des Urssaf et celui du RSI. Comment la haute fonction publique n'a-t-elle pas imaginé que l'organisation mise en place ne pourrait pas fonctionner ? C'est un peu comme si on obligeait Peugeot à confier son informatique et sa recherche-développement à Volkswagen... Si la situation actuelle s'est améliorée par rapport aux années précédentes, le fonctionnement administratif est loin d'offrir la stabilité que l'on serait en droit d'attendre d'un régime obligatoire.

Vous préconisez de s'inspirer d'une organisation qui fonctionne : celle des caisses des professions libérales ou du monde agricole. Pourquoi ?

Je veux dire que la protection sociale des indépendants n'est pas condamnée par nature à une gestion chaotique. Bien gérés, le régime agricole (MSA) et les régimes de professions libérales en sont la parfaite illustration. Par ailleurs, en matière de simplicité, la protection sociale des salariés n'est pas un modèle du genre puisqu'elle comptabilise quelque 400 conventions collectives applicables et de nombreuses subtilités sur la partie prévoyance collective... Il me semble possible de créer un régime des entrepreneurs, des libéraux et des agriculteurs - il pourrait s'appeler RELA - qui serait un laboratoire de la protection sociale de demain. En effet, les conditions d'exercice professionnel évoluent au rythme des changements profonds de l'environnement économique et social, dans lequel le salariat ne sera plus le statut de référence, intangible. Il me semble qu'en matière de dépendance économique et de lien de subordination, toute la pa-

« Si l'on veut vraiment simplifier la vie des entrepreneurs, le modèle de référence est celui du monde agricole »



lette existe entre l'exercice indépendant et le salariat traditionnel. Dans le même temps, les frontières deviennent de plus en plus poreuses entre vie professionnelle et espace privé. Ces évolutions profondes ont des conséquences sur le champ d'application et les domaines d'intervention de la protection sociale : comment, par exemple, qualifier un accident qui intervient au domicile pour un cadre alors même qu'il travaille sur sa tablette ? Est-il légitime qu'un travailleur non salarié soit protégé de la même manière en cas d'arrêt de travail ou d'accident de la vie courante ? Ces situations fluctuantes et leurs conséquences en matière de droits sociaux, les indépendants ne sont-ils pas les mieux placés pour en définir le contour et tester des solutions originales ? Qui pourraient ensuite être étendues aux salariés.

Selon vous, le RSI nouvelle formule pourrait donc être un laboratoire pour le régime général...

Si l'on veut vraiment simplifier la vie des entrepreneurs, le modèle de référence est celui du monde agricole. Avec sa pratique ancienne du guichet unique, le concept de « l'assuré au cœur du dispositif » n'est pas un vain mot au sein de la Mutualité sociale agricole. Rarement évoquée mais pourtant passionnante à étudier, une des pistes serait d'opérer un regroupement entre le RSI, les professions libérales et la MSA. En regroupant les régimes d'indépendants - tout en conservant certaines de leurs particularités au sein de sections spécifiques -, les pouvoirs publics pourraient ainsi créer un nouveau pôle de Sécurité sociale réellement important. Et introduire une émulation avec le régime général qui serait profitable aux assurés sociaux.

Mais ne croyez-vous pas, comme Emmanuel Macron, aux bénéfices d'une fusion avec le régime général (Cnam, Cnav...)?

Faire absorber tous les régimes d'indépendants, MSA compris, par le régime général, n'aurait aucun

intérêt pour l'Etat, bien au contraire. Il ne serait pas souhaitable pour lui d'avoir un organisme aussi puissant qu'une Acof (la structure qui chapeaute les Urssaf au niveau national) gérant toute la population française. Cela aboutirait à l'étatisation complète du système. Au final, les malheurs du RSI peuvent constituer une chance pour notre système de protection sociale. À condition d'en sortir par le haut et de poser les bonnes questions sur ce qui doit être garanti ou non à titre obligatoire, et à quel prix.

@fannyguinochet



Fin connaisseur du système

Bruno Chrétien, diplômé l'EN3S, l'école des cadres de la Sécu, a dirigé la caisse des commerçants, Organic, à Lyon, pendant sept ans. Il a ensuite fondé Factorielles, société de formation et de conseil aux professionnels de l'assurance ou de la gestion de patrimoine. Il préside l'Institut de la protection sociale, un think tank, depuis 2011.



SIPA PRESS

Le 21 septembre, la **manifestation contre les dysfonctionnements du RSI** avait mobilisé plusieurs milliers de personnes à Paris.